



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service Environnement**

Affaire suivie par Marie-Laure AVOIX  
Unité Forêt  
Tél : 05 59 80 87 80  
Mél : ddtm-environnement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 16 décembre 2022

Le DDTM adjoint à  
*destinataires in fine*

**Objet :** Arrêtés préfectoraux portant sur les usages du feu et sur les obligations légales de débroussaillage dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

A notre invitation, vous avez participé à l'élaboration des arrêtés préfectoraux réglementant les usages du feu et les obligations légales de débroussaillage dans le département. Je vous en remercie, et vous informe que ces deux arrêtés signés le 21 novembre 2022 sont disponibles dès aujourd'hui sur le site de la préfecture à l'adresse :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Forets/Reglementation-usages-du-feu-a-l-air-libre-obligations-legales-de-debroussaillage-departement-64>

Je vous invite à en prendre connaissance, et à contacter mes services pour toute question relative à l'application de ces arrêtés.

Le directeur adjoint

Gilles Paquier

Destinataires :

- maires des Pyrénées-Atlantiques
- ADM64
- CoFor64
- ADEM64
- CD64
- CRPF
- chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- DIRA
- DREAL
- Vinci Autoroutes
- Aliénor
- ENEDIS
- RTE
- SNCF réseau
- Fransylva 64
- IPHB